



N° de projet : 92/2023-1 5 décembre 2023

Pondération de l'indice des prix à la consommation

Avant-projet de règlement grand-ducal actualisant le règlement grand-ducal modifié du 20 décembre 1999 concernant l'établissement de l'indice des prix à la consommation

Informations techniques:

N° du projet : 92/2023

Remise de l'avis : mi-janvier 2024

Ministère compétent : Ministère de l'Économie

Commission : « Affaires économiques, fiscalité et politique budgétaire »





Avant-projet de règlement grand-ducal actualisant le règlement grand-ducal modifié du 20 décembre 1999 concernant l'établissement de l'indice des prix à la consommation

l.	Note explicative	p. 2
II.	Texte de l'avant-projet de règlement grand-ducal	p. 3
III.	Annexe	p. 5



I. Note explicative

Le règlement grand-ducal du 20 décembre 1999 concernant l'établissement de l'indice des prix à la consommation prévoit à l'article 2, alinéas deux et trois, que « La liste des positions de référence de l'indice des prix à la consommation et de leur pondération est révisée annuellement pour tenir compte des modifications dans les habitudes de consommation » et que « Les révisions annuelles de la liste des positions de l'indice et de leur pondération font l'objet de règlements grand-ducaux à prendre chaque année (...) ».

L'article 3 indique sous le point 1 que « Les coefficients de pondération sont dérivés des comptes nationaux, l'intervalle séparant l'année de référence du schéma de pondération de l'année courante pour laquelle l'indice est établi ne pouvant être supérieur à trois années calendaires », en précisant que « Ces coefficients de pondération sont ajustés pour tenir compte de l'évolution des prix entre l'année de référence de la pondération et le mois de base par rapport auquel les indices mensuels d'un chaînon indiciaire annuel sont calculés ».

Ces dispositions exigent d'une part l'adaptation annuelle du point 2 de l'article 3, qui apporte les précisions nécessaires quant aux caractéristiques du schéma de pondération (année de référence et mois au prix duquel se fait l'actualisation) appliqué pour le calcul des indices d'une année donnée, ainsi que d'autre part la fixation annuelle du schéma de pondération lui-même. Tels sont les objets du présent projet de règlement grand-ducal.

Le schéma de pondération est généralement dérivé de la consommation privée des comptes nationaux de l'année *t-2*, dans le cas présent 2022, et actualisé aux prix de l'année *t-1*, dans le cas présent 2023, en supposant que les changements structurels de la consommation privée soient limités sur la période. Or, les dernières années, suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 et la crise énergétique, la structure de consommation a été fortement impactée, et donc une simple actualisation de prix n'est pas suffisante pour garantir la représentativité du schéma de pondération. Suite aux recommandations de la Commission européenne (Eurostat)¹, le schéma de pondération annexé est dérivé des données disponibles de 2022 et de 2023, en l'occurrence les comptes du troisième et quatrième trimestre 2022 et du premier et deuxième trimestre 2023, et actualisé, aux prix du mois d'octobre 2023. Ce schéma de pondération possède un caractère provisoire.

En effet, la pondération définitive, qui sera fixée par règlement grand-ducal, devra se baser sur les données les plus récentes disponibles. Ces données se rapporteront aux comptes nationaux du quatrième trimestre 2022 et aux trois premiers trimestres 2023. Ensuite, elle sera encore actualisée aux prix du mois de décembre 2023, et ne pourra de ce fait être établie qu'au moment où les résultats de l'indice des prix à la consommation du mois de décembre prochain seront connus, à savoir en janvier 2024.

Etant donné que le règlement grand-ducal fixant la nouvelle pondération de l'indice des prix à la consommation devra entrer en vigueur avant la publication de l'indice du mois de janvier 2024, qui est prévue pour le 8 février, il serait désirable que les avis des Chambres professionnelles puissent se fonder sur la version provisoire de la pondération. Vu que la pondération définitive se basera partiellement sur de nouvelles données, elle divergera plus fortement de la pondération provisoire que les années précédentes.

¹ https://ec.europa.eu/eurostat/documents/272892/11336726/Derivation+of+HICP+weights+for+2024.pdf



II. Texte de l'avant-projet de règlement grand-ducal

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 1^{er} de la loi modifiée du 10 juillet 2011 portant organisation de l'Institut national de la statistique et des études économiques et modifiant la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat;

Vu l'article 3 de la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'État;

Vu l'article L. 223-1 du Code du Travail;

Vu le règlement (UE) n° 2016/792 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relatif aux indices des prix à la consommation harmonisés et à l'indice des prix des logements et abrogeant le règlement (CE) n° 2494/95 du Conseil ;

Vu le règlement d'exécution (UE) 2020/1148 de la Commission du 31 juillet 2020 établissant des spécifications méthodologiques et techniques conformément au règlement (UE) 2016/792 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les indices des prix à la consommation harmonisés et l'indice des prix des logements ;

Vu les avis de la Chambre d'agriculture, de la Chambre de commerce, de la Chambre des fonctionnaires et employés publics, de la Chambre des métiers, de la Chambre des salariés, du Conseil économique et social et de la Commission de l'indice des prix à la consommation ;

Vu l'article 1^{er}, paragraphe 1^{er}, de la loi du 16 juin 2017 sur l'organisation du Conseil d'État et considérant qu'il y a urgence ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Économie, et après délibération du Gouvernement en conseil ;

Arrêtons:

- **Art. 1**er. Le point 2 de l'article 3 du règlement grand-ducal modifié du 20 décembre 1999 concernant l'établissement de l'indice des prix à la consommation est remplacé comme suit :
- « 2. Le schéma de pondération ayant vigueur pour les indices correspondant aux douze mois de l'année 2024 est dérivé des données du quatrième trimestre 2022 et des trois premiers trimestres 2023. Les coefficients de pondération figurant dans ce schéma sont ajustés de manière à tenir compte des variations de prix qui se sont produites entre cette période de référence et le mois de décembre 2023, mois de référence pour le calcul des indices mensuels de l'année 2024. ».
- **Art. 2.** Le schéma de pondération ayant vigueur pour le calcul des douze indices mensuels de l'année 2024, établi en vertu des dispositions ci-dessus, est annexé au présent règlement.



- **Art. 3.** Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.
- **Art. 4.** Notre ministre ayant l'Économie dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

ANNEXE

INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION - Année 2024

Positions de référence et pondération Consommation privée - Année 2022/2023

		Pondération 2024 Consommation privée 2022/2023 aux prix d'octobre 2023 IPCH IPCN		033	
	COICOP-LUX				
	OOIOOT -LOX				N
			•	0	
ENSEMBLI	E DES BIENS ET SERVICES				
IPCH	: Consommation totale sur le territoire	1	0.000		
dont: IPCN	: Consommation des résidants sur le territoire				707.0
01. PRODUITS	ALIMENTAIRES ET BOISSONS NON ALCOOLISEES	124.4		<u>95.4</u>	
01.1. PRODUIT	TS ALIMENTAIRES	109.2		85.0	
01.1.1. Pain et	céréales	19.9		14.0	
01.01.01.01. Ri			0.7		0.6
	arine et autres céréales		0.4		0.3
01.01.01.03. Pa	ain		5.0		3.9
	utres produits de boulangerie		9.2		6.2
	izzas et quiche		1.2		0.9
	âtes alimentaires et couscous		2.5		1.4
	éréales pour petit déjeuner utres produits à base de céréales		0.7 0.2		0.6 0.1
01.1.2. Viande	ulles produits à base de cereales	26.5	0.2	20.6	0.1
	/iande de bœuf et de veau	20.0	6.1	20.0	5.0
	fiande de porc		1.9		1.4
	/iande d'ovins et de caprins		0.6		0.4
01.01.02.04. V	fiande de volaille		3.7		3.2
	autres viandes		8.0		0.5
	fiande séchée, salée ou fumée		7.8		5.5
	utres préparations à base de viande		5.6		4.6
	ns et fruits de mer Poisson frais	7.6	1.7	5.9	1.3
	Poisson surgelé		0.8		0.7
	ruits de mer frais		0.4		0.7
	ruits de mer surgelés		0.4		0.4
	Poisson et fruits de mer séchés, fumés ou salés		1.5		1.0
01.01.03.06. A	autres préparations à base de poisson ou fruits de mer		2.8		2.1
01.1.4. Lait, fro	mages et oeufs	18.6		16.0	
	ait entier		1.2		1.1
	ait écrémé et demi-écrémé		1.0		0.8
	ait de conserve		0.1		0.1
	'aourts		2.7 9.1		2.0
	romage et lait caillé autres produits laitiers		2.9		8.5 2.4
	outes produits raiders Deufs		1.6		1.1
01.1.5. Graisse		2.5		1.9	•••
	Beurre		1.0	-	0.7
01.01.05.02. M	Margarine et autres graisses végétales		0.2		0.2
	duile d'olive		0.7		0.4
	autres huiles alimentaires		0.5		0.5
	autres graisses animales	44.4	0.1		0.1
01.1.6. Fruits	turita fanta	10.1		7.2	
	ruits frais		8.4		5.6
	ruits surgelés ruits séchés et noix		0.1 1.5		0.1 1.4
	ruits secries et noix ruits en conserves et produits à base de fruits		0.1		0.1
101.01.00.0 4 . F	Tallo of consolves et produits a pase de fruits	l	0.1		0.1

COICOP-LUX	Pondératio Consommation pri aux prix d'oct IPCH		rivée 2022/20	023
			IPCI	٧
01.1.7. Légumes 01.01.07.01. Légumes frais 01.01.07.02. Légumes surgelés 01.01.07.03. Légumes séchés, en conserve et préparations à base de légumes 01.01.07.04. Pommes de terre 01.01.07.05. Chips 01.01.07.06. Autres tubercules et produits à base de tubercules 01.18. Sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie 01.01.08.01. Sucre 01.01.08.02. Confiture, marmelade, miel 01.01.08.03. Chocolat 01.01.08.04. Confiserie 01.01.08.05. Glaces alimentaires 01.01.09.01. Sauce et condiment 01.01.09.02. Sel et épices et herbes culinaires 01.01.09.03. Nourriture pour bébés 01.01.09.04. Plats préparés 01.01.09.09. Autres produits alimentaires n.c.a.	7.7	5.8 0.2 2.8 1.4 0.5 0.9 0.4 0.7 3.2 2.0 1.4 1.6 0.5 0.7 1.4 0.5	5.7	5.7 0.2 2.0 1.0 0.4 0.8 0.3 0.6 2.4 1.6 0.8 1.3 0.4 0.5 1.0 0.4
01.2. BOISSONS NON ALCOOLISEES 01.2.1. Café, thé, cacao 01.02.01.01. Café 01.02.01.02. Thé 01.02.01.03. Cacao et chocolat en poudre 01.2.2. Autres boissons non alcoolisées 01.02.02.01. Eaux minérales 01.02.02.02. Boissons gazeuses non minérales 01.02.02.03. Jus de fruits et de légumes	15.2 4.6 10.6	3.9 0.6 0.1 4.5 4.2 1.9	10.4 2.9 7.5	2.4 0.4 0.1 3.5 2.5 1.5
02. BOISSONS ALCOOLISEES ET TABAC	120.3		24.9	
02.1. BOISSONS ALCOOLISEES 02.1.1. Spiritueux 02.01.01.01. Spiritueux et liqueurs 02.1.2. Vins 02.01.02.01. Vins 02.01.02.03. Vins fortifiés 02.1.3. Bières 02.01.03.01. Bières 02.01.03.03. Bières sans alcool	31.5 9.0 13.5 9.0	9.0 9.3 4.2 8.6 0.4	17.4 3.0 7.7 6.7	3.0 6.8 0.9 6.4 0.3
02.2. TABAC 02.2.0. Tabac 02.02.00.01. Cigarettes 02.02.00.02. Cigares 02.02.00.03. Autres produits de tabac	88.8 88.8	55.1 1.7 32.0	7.5 7.5	5.4 0.4 1.7
03. ARTICLES D'HABILLEMENT ET CHAUSSURES	<u>57.5</u>		<u>42.1</u>	
03.1. ARTICLES D'HABILLEMENT 03.1.1. Tissus pour habillement 03.01.01.00. Tissus pour habillement 03.1.2. Vêtements 03.01.02.01. Vêtements pour hommes 03.01.02.02. Vêtements pour dames 03.01.02.03. Vêtements pour enfants et bébés	47.9 0.3 45.8	0.3 16.2 24.2 5.4	33.9 0.1 32.1	0.1 12.4 16.6 3.1

COICOP-LUX		Pondération Consommation pri aux prix d'oct IPCH		rivée 2022/2023	
	IPC			V	
03.1.3. Autres articles et accessoires vestimentaires 03.01.03.01. Autres articles vestimentaires 03.01.03.02. Accessoires vestimentaires 03.1.4. Nettoyage, réparation et location de vêtements 03.01.04.01. Nettoyage de vêtements 03.01.04.02. Réparation et location de vêtements	0.4	1.3 0.1 0.3 0.1	1.4 0.3	1.3 0.1 0.2 0.1	
03.2. CHAUSSURES 03.2.1. Chaussures et autres articles chaussants	9.6 9.3		8.2 8.0		
03.02.01.01. Chaussures pour hommes 03.02.01.02. Chaussures pour dames 03.02.01.03. Chaussures pour enfants et bébés 03.02.2. Réparation et location de chaussures 03.02.02.00. Réparation et location de chaussures	0.3	3.2 4.6 1.5	0.2	3.1 4.1 0.8 0.2	
04. LOGEMENT, EAU, ELECTRICITE, GAZ ET AUTRES COMBUSTIBLES	112.8		112.8		
04.1. LOYERS D'HABITATION REELS 04.1.1. Loyers d'habitation réels 04.01.01.00. Loyers d'habitation réels 04.1.2. Autres loyers 04.01.02.02. Loyers de garage et autres loyers	46.0 45.0 1.0	45.0 1.0	46.0 45.0 1.0	45.0 1.0	
04.3. TRAVAUX COURANTS D'ENTRETIEN ET DE REPARATION DES LOGEMENTS 04.3.1. Produits pour l'entretien et la réparation du logement 04.03.01.00. Produits pour l'entretien et la réparation du logement 04.3.2. Services d'entretien et de réparation du logement 04.03.02.01. Services de plombiers 04.03.02.02. Services d'électriciens 04.03.02.03. Services de chauffagistes 04.03.02.04. Services de peintres	20.6 4.6 16.0	4.6 4.0 4.5 5.3 2.2	20.6 4.6 16.0	4.6 4.0 4.5 5.3 2.2	
04.4. ALIMENTATION EN EAU ET SERVICES DIVERS LIÉS AU LOGEMENT 04.4.1. Alimentation en eau 04.04.01.00. Alimentation en eau 04.4.2. Enlèvement des ordures ménagères 04.04.02.00. Enlèvement des ordures ménagères 04.4.3. Reprise des eaux usées 04.04.03.00. Reprise des eaux usées 04.04.4. Autres services liés à l'habitation n.c.a. 04.04.04.01. Charges de maintenance pour résidences communes 04.04.04.02. Services de sécurité 04.04.04.09. Autres services liés à l'habitation	18.4 4.4 5.7 3.9 4.4	4.4 5.7 3.9 3.1 0.4 0.9	18.4 4.4 5.7 3.9 4.4	4.4 5.7 3.9 3.1 0.4 0.9	
04.5. ELECTRICITE, GAZ ET AUTRES COMBUSTIBLES 04.5.1. Electricité 04.05.01.00. Electricité 04.05.02.01. Gaz de ville et gaz naturel 04.05.02.02. Gaz liquéfié 04.5.3. Mazout de chauffage 04.05.03.00. Mazout de chauffage 04.05.04.05.04.09. Combustibles solides 04.05.04.09. Combustibles solides 04.05.05.00. Energie thermique	27.8 10.6 9.1 7.5 0.1 0.5	10.6 9.0 0.1 7.5 0.1 0.5	27.8 10.6 9.1 7.5 0.1 0.5	10.6 9.0 0.1 7.5 0.1 0.5	

COICOP-LUX	Consor	Pondération 2024 Consommation privée 2022/202 aux prix d'octobre 2023 IPCH IPCN		023	
50.00. 10 /.					
05. MEUBLES, ARTICLES DE MÉNAGE ET ENTRETIEN COURANT DU LOGEMENT	<u>75.1</u>		<u>63.0</u>		
05.1. MEUBLES, ARTICLES D'AMEUBLEMENT, TAPIS ET AUTRES REVÊTEMENTS DE SOL	19.4		14.2		
05.1.1. Meubles et articles d'ameublement 05.01.01.01. Meubles d'intérieur 05.01.01.02. Meubles de jardin	15.0	12.2 0.9	10.6	8.6 0.8	
05.01.01.03. Luminaires 05.01.01.09. Autres meubles et articles d'ameublement 05.12. Tapis et autres revêtements de sol	4.4	0.9	3.6	0.6 0.6	
05.01.02.01. Tapis et moquettes 05.01.02.02. Autres revêtements de sol 05.01.02.03. Services de pose de revêtements de sol	4.4	2.8 0.9 0.7	5.0	2.3 0.7 0.6	
05.2. ARTICLES DE MENAGE EN TEXTILES	6.1		5.3		
05.2.0. Articles de ménage en textiles 05.02.00.01. Tissus d'ameublement et rideaux 05.02.00.02. Linge de lit 05.02.00.03. Linge de table et de toilette	6.1	2.7 3.2 0.2	5.3	2.1 3.0 0.2	
05.3. APPAREILS MENAGERS	9.1		8.2		
05.3.1. Gros appareils ménagers 05.03.01.01. Réfrigérateurs et congélateurs 05.03.01.02. Lave-linge, sèche-linge et lave-vaisselle 05.03.01.03. Cuisinières, plaques de cuisson et fours 05.03.01.04. Appareils de chauffage et climatiseurs 05.03.01.09. Appareils de nettoyage 05.03.01.09. Autres gros appareils ménagers 05.03.02.01. Appareils pour la transformation des aliments 05.03.02.02. Machines à café/thé, bouilloires etc. 05.03.02.03. Fers à repasser 05.03.02.04. Grille-pains et grills 05.03.02.09. Autres petits appareils électroménagers 05.03.03.00. Réparation des appareils ménagers 05.03.03.00. Réparation des appareils ménagers 05.03.03.00. Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage 05.04.00.01. Verrerie, cristallerie, céramique et en faïence	1.3 1.7 4.6 4.6	1.0 2.2 1.4 0.7 0.6 0.2 0.3 0.5 0.2 0.2 0.1 1.7	1.3 1.5 3.8 3.8	0.8 2.1 1.0 0.7 0.6 0.2 0.3 0.5 0.2 0.2 0.1 1.5	
05.04.00.03. Verterle, cristaliere, certainque et en raience 05.04.00.03. Coutellerie, couverts et argenterie 05.04.00.03. Ustensiles de cuisine et articles ménagers non électriques		0.5		0.4	
05.5. OUTILLAGE ET MATÉRIEL POUR LA MAISON ET LE JARDIN	7.5		6.1		
05.5.1. Gros outillage et matériel 05.05.01.01. Gros outillage et matériel motorisés pour la maison et le jardin 05.5.2. Petit outillage et accessoires divers 05.05.02.01. Petit outillage et accessoires divers 05.05.02.02. Accessoires divers pour la maison et le jardin	1.9 5.6	1.9 4.4 1.2	1.6 4.5	1.6 4.2 0.3	
05.6. BIENS ET SERVICES LIÉS À L'ENTRETIEN COURANT DU LOGEMENT	28.4		25.4		
05.6.1. Articles de ménage non durables05.06.01.01. Produits de nettoyage et d'entretien05.06.01.02. Autres produits de ménage non durables	18.4	8.4 10.0	15.4	7.5 7.9	

COICOP-LUX	Pondérati Consommation pr aux prix d'oc		privée 2022/2023	
	IPC	IPCH		V
05.6.2. Services domestiques et services ménagers 05.06.02.01. Services domestiques 05.06.02.02. Services de nettoyage 05.06.02.09. Autres services domestiques et services ménagers	10.0	9.2 0.1 0.7	10.0	9.2 0.1 0.7
06. SANTE	<u>19.8</u>		<u>17.3</u>	
06.1. PRODUITS, APPAREILS ET MATÉRIELS MÉDICAUX	11.1		10.7	
06.1.1. Produits pharmaceutiques 06.01.01.00. Produits pharmaceutiques 06.1.2. Autres produits médicaux 06.01.02.01. Tests de grossesse et dispositifs de contraception 06.01.02.09. Autres produits médicaux n.c.a. 06.1.3. Appareils et matériel thérapeutiques 06.01.03.01. Lunettes et lentilles de contact 06.01.03.02. Appareils auditifs 06.01.03.09. Autres appareils et matériel thérapeutiques	5.3 3.6 2.2	5.3 0.1 3.5 0.9 0.1 1.2	5.2 3.6 1.9	5.2 0.1 3.5 0.7 0.1 1.1
06.2. SERVICES DE CONSULTATION EXTERNE 06.2.1. Services médicaux 06.02.01.01. Médecins généralistes 06.02.01.02. Médecins spécialistes 06.2.2. Services dentaires 06.02.02.00. Services dentaires 06.2.3. Services paramédicaux	6.7 2.4 1.6 2.7	0.9 1.5 1.6	5.8 1.9 1.6 2.3	0.7 1.2 1.6
06.02.03.02. Bains thermiques, thérapies correctives, ambulances et location d'équipement thérapeutique 06.02.03.09. Autres services paramédicaux 06.3. SERVICES HOSPITALIERS 06.3.0. Services hospitaliers	2.0	0.1 2.6	0.8	0.1 2.2
06.03.00.00. Services hospitaliers 07. TRANSPORTS	173.7	2.0	98.1	0.8
	17011		<u> </u>	
07.1. ACHAT DE VEHICULES 07.1.1. Automobiles 07.01.01.01. Automobiles neuves 07.01.01.02. Automobiles d'occasion 07.1.2. Motocycles 07.01.02.00. Motocycles 07.1.3. Bicyclettes 07.01.03.00. Bicyclettes	42.8 40.2 1.7 0.9	38.9 1.3 1.7 0.9	42.5 40.2 1.7 0.6	38.9 1.3 1.7 0.6
07.2. UTILISATION DES VEHICULES PERSONNELS	124.1		50.6	
07.2.1. Pièces détachées et accessoires 07.02.01.01. Pneus 07.02.01.02. Pièces détachées 07.02.01.03. Accessoires pour véhicules 07.02.02.01. Gas-oil 07.02.02.02. Essence 07.02.02.04. Lubrifiants et additifs	90.9	8.4 1.0 2.6 56.9 33.9 0.1	22.4	6.4 0.6 1.5 10.8 11.5 0.1
07.2.3. Entretien et réparations 07.02.03.00. Entretien et réparations	16.3	16.3	14.9	14.9

COICOP-LUX	Consommatio	ration 2024 n privée 2022/2023 d'octobre 2023
	IPCH	IPCN
07.2.4. Autres services liés aux véhicules personnels 07.02.04.01. Location de véhicules et de places de parking 07.02.04.02. Parkings payants 07.02.04.03. Leçons de conduite et contrôle technique	4.9 1.4 1.4 2.4	1.
07.3. SERVICES DE TRANSPORT	6.8	5.0
07.3.1. Transport de personnes par chemin de fer 07.03.01.01. Transport de personnes par chemin de fer 07.3.2. Transport de personnes par route 07.03.02.01. Transport de personnes par autobus	1.2 1.6	1.2
07.03.02.02. Transport de personnes par taxi 07.03.03.02. Transport de personnes par air 07.03.03.02. Transport de personnes par air 07.03.03.04. Transport fluvial de personnes	3.2 3.2 0.2	2.3
07.3.9. Transport fluvial de personnes 07.03.04.02. Transport fluvial de personnes 07.3.5. Transports combinés 07.03.05.00. Transports combinés 07.3.6. Autres services de transport	0.2 0.4 0.2	0.1
07.03.06.02. Services de déménagement et d'entreposage	0.2	
08. COMMUNICATIONS	13.8	13.4
08.1. SERVICES POSTAUX	0.4	0.3
08.01.00.01. Services postaux 08.01.00.01. Services postaux	0.4	0.3
08.2. EQUIPEMENT DE TELEPHONIE ET TELECOPIE	1.3	1.3
08.2.0. Equipement de téléphonie et télécopie 08.02.00.01. Equipement téléphone fixe 08.02.00.02. Equipement téléphonie mobile	1.3 0. 1.:	
08.3. SERVICES DE TELEPHONIE ET TELECOPIE	12.1	11.8
08.3.0. Services de téléphonie et télécopie 08.03.00.01. Services de téléphone fixe 08.03.00.02. Services de téléphone mobile 08.03.00.03. Accès à l'internet 08.03.00.04. Offres de télécommunication multi-services	12.1 1.4 5. 1.4 3.7	1 4. 5 1.
09. LOISIRS ET CULTURE	<u>75.3</u>	<u>61.2</u>
09.1. EQUIPEMENTS AUDIOVISUELS, PHOTOGRAPHIQUES ET INFORMATIQUES	10.0	8.4
09.1.1. Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image 09.01.01.01. Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son 09.01.01.02. Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et vision 09.1.2. Appareils photographiques et cinématographiques, instruments d'optique 09.01.02.01. Appareils photographiques et cinématographiques 09.1.3. Equipement informatique 09.01.03.01. PC 09.01.03.02. Accessoires informatiques	3.0 0. 2.1 1.2 1.3 4.8 4.3	5
09.01.03.03. Logiciels 09.01.03.04. Calculatrices, machines à écrire, etc. 09.1.4. Supports d'enregistrement 09.01.04.01. Supports préenregistrés d'images et de son 09.01.04.09. Films photographiques, cinématographiques, etc.	0.3 0.3 0.0	2 0. 1 0. 0.2 2 0.
 09.1.5. Réparation des équipements audiovisuels, photographiques et informatiques 09.01.05.00. Réparation des équipements audiovisuels, photographiques et informatiques 	0.7	0.6 0.

COICOP-LUX		Pondérati Consommation pr			
COIGOI -LOX	IPCH		IPCN		
09.2. BIENS DURABLES POUR LES LOISIRS DE PLEIN AIR	2.0		1.2		
09.2.1. Biens durables pour les loisirs de plein air 09.02.01.01. Camping-cars, caravanes et remorques	1.1	1.1	0.7	0.7	
09.2.2. Instruments de musique et biens durables pour les loisirs d'intérieur 09.02.02.01. Instruments de musique 09.2.3. Entretien et réparation des autres biens durables pour les loisirs et la culture	0.7	0.7	0.3 0.2	0.3	
09.02.03.00. Entretien et réparation des autres biens durables pour les loisirs et la culture	0.2	0.2	0.2	0.2	
09.3. AUTRES ARTICLES ET MATÉRIEL DE LOISIRS, JARDINS ET ANIMAUX	15.1		12.7		
09.3.1. Jeux, jouets et passe-temps 09.03.01.01. Jeux et passe-temps	2.1	1.1	1.4	0.7	
09.03.01.02. Jouets et articles de fête		1.0		0.7	
09.03.02. Articles et équipements de sport, de camping et de loisirs en plein-air 09.03.02.01. Articles et équipements de sport	1.1	0.9	0.7	0.6	
09.03.02.02. Articles de camping et de loisirs plein air 09.3.3. Jardins, plantes et fleurs	6.0	0.2	5.6	0.1	
09.03.03.01. Produits pour jardins	0.0	1.6	3.0	1.6	
09.03.03.02. Plantes et fleurs 09.3.4. Animaux de compagnie et articles connexes	4.3	4.4	3.9	4.0	
09.03.04.01. Animaux de compagnie	4.0	0.3	0.0	0.2	
09.03.04.02. Articles pour animaux de compagnie 09.3.5. Services vétérinaires et autres services pour animaux de compagnie	1.6	4.0	1.1	3.7	
09.03.05.00. Services vétérinaires et autres services pour animaux de compagnie		1.6		1.1	
09.4. SERVICES RECREATIFS ET CULTURELS	20.2		16.2		
09.4.1. Services sportifs et récréatifs	10.1		7.7		
09.04.01.01. Services sportifs et récréatifs - Présence 09.04.01.02. Services sportifs et récréatifs - Participation		6.2 3.9		4.2 3.5	
09.4.2. Services culturels	10.1		8.5		
09.04.02.01. Cinémas, théâtres, concerts 09.04.02.02. Musées, bibliothèques, jardins zoologiques		4.6 2.4		4.0 1.4	
09.04.02.03. Services de télévision et de radiodiffusion		2.2		2.2	
09.04.02.04. Location de matériel et biens culturels		0.1		0.1	
09.04.02.05. Services photographiques		0.8		0.8	
09.5. PRESSE, LIBRAIRIE ET PAPETERIE	11.5		9.7		
09.5.1. Livres 09.05.01.01. Livres de fiction	2.9	4.0	2.4	4.0	
09.05.01.02. Livres éducatifs		1.3 1.1		1.3 1.0	
09.05.01.03. Autres livres factuels		0.5		0.1	
09.5.2. Quotidiens et périodiques 09.05.02.01. Presse et quotidiens	5.9	3.7	5.0	3.4	
09.05.02.02. Revues et périodiques		2.2		1.6	
09.5.3. Imprimés divers 09.05.03.00. Imprimés divers	0.5	0.5	0.2	0.2	
09.5.4. Articles de papeterie et de dessin	2.2		2.1		
09.05.04.01. Produits en papier / carton 09.05.04.09. Autre matériel de bureau et de dessin		1.0 1.2		1.0 1.1	
09.6. VOYAGES A FORFAIT	16.5		13.0		
09.6.0 Voyages à forfait	16.5		13.0		

COICOP-LUX	Consommatio	-	rivée 2022/2023	
COICOP-LOX	IPCH	aux prix d'octobre 2023 PCH IPCN		
10. ENSEIGNEMENT	<u>10.6</u>	<u>9.9</u>		
10.1. ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE	1.2	1.0		
10.1.0. Enseignement préscolaire et primaire 10.09.00.02. Enseignement primaire	1.2	1.0	1.0	
10.2. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	2.0	2.0		
10.2.0. Enseignement secondaire 10.02.00.00. Enseignement secondaire	2.0 2.0	2.0	2.0	
10.4. ENSEIGNEMENT TERTIAIRE	0.6	0.5		
10.4.0. Enseignement tertiaire 10.04.00.00. Enseignement tertiaire	0.6	0.5	0.5	
10.5. ENSEIGNEMENT NON DÉFINI	6.8	6.4		
10.5.0. Enseignement non défini 10.05.00.00. Enseignement non défini	6.8	6.4	6.4	
11. HOTELS, RESTAURANTS ET CAFES	94.5	<u>53.9</u>		
11.1. RESTAURANTS ET CAFES	74.0	49.0		
 11.1.1. Restaurants et cafés 11.01.01.01. Restaurants, cafés et établissements de danse 11.01.01.02. Petite restauration, collations, pâtisserie, glaces, etc. 	69.0 61.		39.7 5.7	
11.1.2. Cantines 11.01.02.00. Cantines	5.0 5.0	3.6	3.6	
11.2. SERVICES D'HEBERGEMENT	20.5	4.9		
11.2.0.Services d'hébergement11.02.00.01.Hôtels, motels, auberges11.02.00.02.Auberges de jeunesse, campings, centres de vacances etc.11.02.00.03.Services d'hébergement des autres établissements	20.5 17. 1.	7	4.2 0.2 0.5	
12. BIENS ET SERVICES DIVERS	122.2	115.0		
12.1. SOINS CORPORELS	32.5	28.9		
12.1.1. Salons de coiffure et esthétique corporelle 12.01.01.01. Salons de coiffure - Hommes et enfants 12.01.01.02. Salons de coiffure - Femmes 12.01.01.03. Esthétique corporelle	17.8 3.3 8.5	,	3.2 8.7 5.1	
12.1.2. Appareils électriques pour soins corporels 12.01.02.01. Appareils électriques pour soins corporels 12.1.3. Autres appareils, articles et produits pour soins corporels 12.01.03.01. Appareils non électriques pour soins corporels	0.7 0.14.0	0.7	0.7	
12.01.03.02. Articles d'hygiène corporelle	13.2		11.0	

COICOP-LUX	Consommation	ation 2024 privée 2022/2023 octobre 2023
	IPCH	IPCN
12.3. EFFETS PERSONNELS	13.9	11.1
12.3.1. Bijouterie et horlogerie 12.03.01.01. Bijouterie 12.03.01.02. Horlogerie 12.03.01.03. Réparation des horloges, montres et bijoux 12.3.2. Autres effets personnels 12.03.02.01. Articles de voyage et autres contenants 12.03.02.02. Articles pour bébés 12.03.02.09. Autres articles personnels	4.4 2.1 1.9 0.4 9.5 6.6 1.4 1.5	2.8 1.5 1.2 0.1 8.3 5.7 1.1 1.5
12.4. PROTECTION SOCIALE 12.4.0. Protection sociale 12.04.00.01. Crèches, foyers de jour pour enfants, etc. 12.04.00.02. Maisons de retraite et de soins, etc.	42.8 42.8 9.0 33.8	42.2 42.2 8.4 33.8
12.5. ASSURANCE 12.5.2. Assurances liées au logement 12.05.02.00. Assurances liées au logement 12.5.3. Assurances liées à la santé 12.05.03.02. Services privés d'assurance-maladie, etc. 12.5.4. Assurances liées aux transports 12.05.04.01. Assurances liées aux transports 12.05.05.00. Autres assurances 12.05.05.00. Autres assurances	10.7 0.8 0.8 2.4 6.8 6.8 0.7	10.6 0.8 2.4 6.7 0.7
12.6. SERVICES FINANCIERS 12.6.2. Services financiers 12.06.02.01. Services financiers	9.7 9.7 9.7	9.7 9.7 9.7
12.7. AUTRES SERVICES N.C.A. 12.7.0. Autres services n.c.a. 12.07.00.01. Frais administratifs 12.07.00.02. Services et frais légaux et comptables 12.07.00.03. Services funéraires 12.07.00.04. Autres services et frais n.c.a.	12.6 12.6 6.2 2.1 1.6 2.7	12.5 12.5 6.2 2.0 1.6 2.7